



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 29 JANVIER 2015

2015-03 PATRIMOINE TELEPHONIQUE – LANCEMENT D'UNE OPERATION TEST SUR LE TERRITOIRE DE 20 COLLECTIVITES

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 janvier, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 janvier 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléant présent avec voix délibérative :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Suppléant présent sans voix délibérative :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)

Secrétaire de séance : Gérard ESNAULT

Affichage le 30 janvier 2015

2015-03 PATRIMOINE TELEPHONIQUE – LANCEMENT D’UNE OPERATION TEST SUR LE TERRITOIRE DE 20 COLLECTIVITES

Les collectivités sont propriétaires des infrastructures téléphoniques dans les zones et lotissements depuis 1997 et depuis 2009 pour les extensions de réseaux. Ce patrimoine téléphonique est méconnu des communes et communautés de communes qui ne disposent pas des moyens nécessaires (expertise, outils de gestion) pour assurer leurs missions de propriétaires : valorisation, suivi, entretien, perception des redevances d’utilisation de ce patrimoine par les opérateurs.

Expert en réseaux souples et fédérateur de moyens, le SYDELA envisage de faire une offre de service à ses collectivités adhérentes pour les accompagner dans la gestion de ce patrimoine.

La première étape dans l’élaboration de cette offre de service consiste à réaliser un inventaire du patrimoine téléphonique des collectivités publiques sur un échantillon représentatif de 18 communes, regroupées au sein de 2 intercommunalités : la communauté de communes de la Vallée de Clisson et la communauté de communes de Vallet.

La réalisation de cet inventaire est évaluée à 50 000 € TTC environ. Celui-ci permettra par extrapolation de quantifier le volume global du patrimoine téléphonique communal et intercommunal à la maille du SYDELA et d’organiser le cas échéant une opération de recensement exhaustive.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De lancer une consultation en vue de réaliser, pour la phase test, le relevé des ouvrages télécom propriété des collectivités (chambres de tirage), sous forme de marché passé sans formalité préalable,
- D’autoriser le Président à engager et à conduire la procédure de consultation,
- D’autoriser in fine le Président à attribuer le marché et à le signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

